

## Canton de Genève : nouvelle rubrique salaires

Dans le contexte de la réforme fiscale des entreprises et du financement de l'AVS (RFFA), les caisses de compensation du canton de Genève prélèveront dès le premier janvier 2020 une cotisation nommée « Réforme cantonale en faveur de la petite enfance ».

La contribution s'élève à 0.07% et est à la charge de l'employeur. Son fonctionnement est similaire à celui de l'AVS.

Pour mettre en place cette rubrique, effectuer les configurations suivantes dans le module Salaires.

### 1.1 Dans les paramètres salaires

Choisir « Configuration », « Paramètres » puis, dans la fenêtre qui s'affiche, choisir la société concernée et cliquer sur l'onglet « Charges sociales supplémentaires ».

Ensuite, cliquer sur « Changement », introduire la date de validité du changement (01.01.2020), double cliquer sur une ligne de charge sociale vide sous l'onglet « Désignation », y inscrire « **Contribution CPE** ». Finalement, choisir le mode de calcul « **Cotisation AVS** » dans le menu déroulant et valider.

Paramètres salaires de la société

Société: 003 Muster AG

Date de validité des valeurs historisées. Les valeurs seront appliquées dans les salaires à partir du **01.01.2020**

Seul les champs modifiés auront cette date de début de validité. Les autres champs garderont leur ancienne date de validité.

**Charges sociales supplémentaires**

Raison sociale: Muster AG

Adresse: Bahnhofstrasse 1

NPA, localité: 6002 Luzern

Canton: LU N° commune OFS: 1'061

Pays: Suisse

Propriétaire: Muster (prénom) Hans

UID-OFRC: CH-100.3.032.254-9 Numéro de registre du commerce (CH-xxx.x.xxx.xxx-x)

UID-OFS: CHE-999.999.996 Numéro d'identification d'entreprise (CHE-xxx.xxx.xxx)

P. de contact: Hans Muster

E-mail: test@gmail.com

N° téléphone: 0412186532

Lieux de travail: Charges sociales sup. Options AVS, IS Certificat de salaire Statistiques Options

Charge sociale	Désignation	Mode de calcul
1	Contribution CPE	Cotisation AVS
2		

### 1.2 Dans la saisie des rubriques

Dans le menu « Saisie des rubriques », cliquer sur Nouveau.

Indiquer le début de validité (01.01.2020), inscrire le code désiré pour la rubrique (dans l'exemple, code 5015, qui suit directement la cotisation AVS 5010), inscrire la description « Contribution CPE ».

Choisir « Contribution CPE » dans le menu déroulant « Type / charge sociale », désélectionner « Part employé » et sélectionner « Part patronale ».

Sélectionner le taux « Fixe » et inscrire le taux de 0.07%.

Dans l'onglet « Fiches », sélectionner toutes les fiches. Valider.

mcr Ajout / modification d'une rubrique salaire

☰ | ⏻ Quitter | ✎ Corriger | + Changement | ✓ Valider | ✕ Annuler | Valider & nouveau

Date de validité des valeurs historisées. Les valeurs seront appliquées dans les salaires à partir du **1** 01.01.2020

Seul les champs modifiés auront cette date de début de validité. Les autres champs garderont leur ancienne date de validité.

**2** Code: 5015  Rubrique active  
Description: Contribution CPE

Type / charge sociale: Contribution CPE  Part employé  Part patronale

Mode de calcul: Soumis x taux

Signe:  +  -

Taux:  Manuel  Fixe  
H: 0.070000 F: 0.070000

Fiches Options pour transmission XML Options d'impression

Sélectionnez ci-dessous les fiches dans lesquelles la rubrique est fixe.

Dans fiche	Code fiche	Description	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	fin
<input checked="" type="checkbox"/>	S01	Salaire 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	S02	Salaire 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	S03	Salaire 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### 1.3 Dans la saisie des employés

Dans la « saisie des employés », saisir l'employé en question et sélectionner l'onglet « Assurances ».

Cliquer sur « Changement », indiquer la date du changement (01.01.2020), puis, dans le tableau « Autres charges », sélectionner « Contribution CPE ». Valider.

mcr Fiche d'un employé

☰ | 🖨️ 🔍 ⏻ Quitter | ✎ Corriger | + Changement | ✓ Valider | ✕ Annuler

**1** Peter Bosshard

Données personnelles | Famille | Assurances | Impôt à la source | Impôt à la source GE | Certificat de salaire | Statistiques | Rubriques | Coordon

AVS/AC: Assurance  Non soumis à l'AVS/AC (cas spécial)

No AVS: 756.3426.3448.04 Soumis AVS, Soumis aux cotisations AC

LAA: Backwork-Versicherungen 125

A0 pas assuré LAA (par ex. membre du conseil d'administration ne travaillant pas dans l'entreprise)

A1 assuré AAP et AANP, avec déduction AANP

A2 assuré AAP et AANP, sans déduction AANP

A3 seulement assuré AAP, donc pas de déduction AANP (pour les employés dont le travail hebdomadair

CAF: pas de retenue CAF

**3** Autres charges  Contribution CPE